

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 8 - Vendredi 27 février 2015



Nods



Commune mixte
de Plateau de Diesse



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

VOTATION FÉDÉRALE DU 8 MARS 2015

Le bureau chargé de diriger et de surveiller les opérations du scrutin et du dépouillement a été constitué comme suit :

Président :	M. Rindlisbacher Thomas		
Vice-présidente :	Mme Dick Carine		
Membres :	MM.		
Mmes et Mlles	MM.		
Neuhaus	Fabienne	Rais	Régis
Racine	Martine	Richard	Serge
Ramseyer	Clotilde	Rieben	Philippe
Rebetez	Nathalie	Rossé	Yann
Ruozzi	Rachel	Rossel	Florian

Transport et fonctions à Chavannes (bureau accessoire) :
Mmes Roux Jocelyne et Reist Andrea

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 8 mars 2015 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATIONS FEDERALES

1. Acceptez-vous l'initiative populaire «Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt » ?

2. Acceptez-vous l'initiative populaire «Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie » ?

Le scrutin sera ouvert :

Le scrutin sera ouvert : dimanche 8 mars 2015 de 10 h. à 12 h. dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 8 mars 2015 de 10 h. à 12 h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

NOCTAMBUS ET MOONLINER

Permet aux noctambules de rentrer, chaque week-end, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants : (ces deux services sont payants)

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'EMULATION MOTEL 18 EN AVANT-PREMIÈRE

A l'issue de son Assemblée générale annuelle, la Section de La Neuveville de la Société jurassienne d'Emulation aura l'honneur de vous faire découvrir, en avant-première, Motel 18, un recueil de nouvelles ayant toutes un lien avec l'ancien motel. Marianne Finazzi présentera l'ouvrage dont elle est l'initiatrice avec Alain Gagnebin. Deux des auteurs, Denis Petitjean et Jacques Hirt, nous feront ensuite le plaisir de lire leur contribution.

**jeudi 19 mars 2015, 19h30,
au Moitel, La Neuveville**

Une verrée clôturera la soirée.

Le comité.

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

En vertu du Règlement de police administrative, il est rappelé ce qui suit :

- Les propriétaires ou détenteurs de chien, sont tenus de les déclarer au bureau de la police administrative, où, une médaille leur sera délivrée ;
- La taxe annuelle (CHF 75.-) est due pour chaque chien. La caisse municipale se charge d'envoyer les factures aux propriétaires.

Par la même occasion, quelques directives, reprises du Règlement susmentionné, vous sont énumérées :

- Celui qui détient des animaux est tenu de leur assurer des conditions d'hygiène et de soins répondant aux impératifs de la protection des animaux.
- Les animaux doivent être gardés et surveillés de manière qu'ils n'incommodent d'aucune façon le voisinage.
- En ville et sur le domaine bâti, les chiens seront tenus en laisse. Leurs déjections seront enlevées par le détenteur. A l'extérieur du domaine bâti, les chiens doivent rester constamment à la vue et sous le contrôle de la personne qui en a la garde.

Toute infraction aux prescriptions ci-dessus est passible d'une amende. Merci de vous y conformer.

Police administrative La Neuveville

Avis de construction

Requérante : Banque Cantonale Bernoise SA par Mme Monika Fugazza, Schwarzenburgstrasse 160, 3097 Liebefel.

Auteur du projet : Westiform AG par M. Florian Ulmer, Freiburgstrasse 596, 3172 Niederwangen.

Projet : Remplacement d'une inscription non-lumineuse par une inscription lumineuse en façade nord, à l'avenue des Collonges 2, sur la parcelle no 142, ban de La Neuveville.

Zone : Zone des abords de la Vieille Ville.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du

20 février 2015 au 23 mars 2015. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 20 février 2015

Services techniques de La Neuveville

Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne

Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **No 0900 900 024** (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

Appel d'urgence

Tél. 117 **Police, appel d'urgence**

Tél. 118 **Feu, appel d'urgence**

Tél. 144 **Ambulances, appel d'urgence**

Tél. 145 **Intoxications, appels d'urgence**

Tél. 147 **Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes**

**Commune****mixte de Plateau de Diesse**

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2015, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2015	02.01.2015	Nouvel-An
Ve et Lu	03.04.2015	06.04.2015	Pâques
Jeudi	14.05.2015	—	Ascension
Lundi	25.05.2015	—	Pentecôte
	20.07.2015	31.07.2015	Vacances estivales
	21.12.2015	01.01.2016	Vacances de Noël

**HORAIRES DES DÉCHETTERIES
DIESSÉ / PRÊLES**

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing/Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

FOIRE DE PRINTEMPS À LAMBOING

La traditionnelle foire de printemps aura lieu le samedi **21 mars 2015**.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire jusqu'au 27 février 2015 auprès de Mme Priska Joliquin no tél. 079 208 32 85.

L'administration communale

**PASSAGE DU BIBLIOTBUS
À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2015****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 21 février, 7 mars, 21 mars, 11 avril, 25 avril, 9 mai, 23 mai, 6 juin, 20 juin, 4 juillet, 22 août, 5 septembre, 19 septembre, 3 octobre, 17 octobre, 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre.

L'administration communale



COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ

Crèche « La Luciole »**Mise au concours**

Pour compléter l'effectif du personnel de la crèche communale « La Luciole » la COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ recherche

Pour le 1er août 2015 et pour une durée déterminée d'une année

1 stagiaire à 100%

La personnalité dont nous souhaitons nous attacher les services pour ce poste ne doit présenter aucune formation préalable. Elle sera tout simplement très motivée à travailler avec des enfants.

Des documents complémentaires et, notamment, le cahier des charges, peuvent être consultés sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch

Les offres avec documents usuels et photo sont à adresser à M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines, La Chaîne 2, 2515 Prêles, **jusqu'au 28 février 2015**. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. **032 315 70 70**.

La fonction décrite dans le présent document s'entend indistinctement au féminin et au masculin.

**RECHERCHE DE MEMBRE
COMMISSION DE LA CRÈCHE**

Suite à une démission, nous sommes à la recherche d'une personne pour compléter notre effectif de la commission de la crèche qui s'occupe du contrôle de la gestion de la crèche communale.

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer par courriel à info@leplateaudediesse.ch ou par courrier à Administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Nous remercions d'avance vivement les personnes intéressées.

L'administration communale

**CONVERTISSEUR POUR
LA TÉLÉVISION ANALOGIQUE**

Comme annoncé en 2014, le passage définitif au tout numérique aura lieu du **24 au 31 mars prochain**.

Video2000 met à disposition des convertisseurs « analogique-numérique ». En cas de besoin, vous avez la possibilité de venir chercher cet appareil à la commune (un décodeur gratuit par abonnement). **Merci de bien vouloir vous annoncer au préalable par téléphone.**

Vous avez aussi la possibilité de vous adresser au Shop de Video2000, Rue du Seyon 30 à Neuchâtel. Ces derniers vous remettront aussi gratuitement un convertisseur par abonnement. **Hotline de Video2000 032 729 98 78.**

L'administration communale

**Société de développement et d'embellissement - Prêles
INVITATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Jeudi 5 mars 2015 à l'Hôtel de l'Ours de Prêles / 20h00

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et salutations
2. Procès-verbal de l'AG du 06.03.2014
3. Rapport du Président
4. Comptes 2014
 - Présentation par la Caissière
 - Rapport des vérificateurs
 - Approbation par l'Assemblée
5. Futur de la SDEP
6. Prolongation du mandat jusqu'à la dissolution
7. Budget 2015
8. Activités 2015
9. Divers et imprévus

Le PV de l'Assemblée Générale du 06.03.2014 est à disposition au bureau communal ainsi que sur le site www.leplateaudediesse.ch/services/sdep_pv

Toutes adjonctions et modifications à cet ordre du jour doivent être communiquées au Président, Monsieur Hermann Barth au (032/315.22.31), au plus tard 5 jours avant l'Assemblée Générale.

Comme vous le savez, les trois Communes ont fonctionné au niveau politique. Néanmoins, l'âme du village de Prêles persiste et la Société de Développement et d'Embellissement de Prêles continue ses activités jusqu'à la création de nouvelles structures.

Afin de mener à bien tous ses beaux projets, la SDEP est à la recherche de nouvelles personnes prêtes à se joindre à son comité. Si vous avez un petit peu de temps libre, de nouvelles idées à partager ou simplement l'envie de vous investir dans l'organisation de différentes activités villageoises, prenez contact avec Hermann Barth (032 315 22 31). Nous serions ravis de vous compter parmi nous !!!

Le comité espère sincèrement que vous serez nombreux à témoigner, d'une manière positive, de votre intérêt pour le développement, l'embellissement de votre village ainsi que pour les activités qui y sont liées.

Le Président : Hermann Barth



Commune

mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

NOTICE EXPLICATIVE CONCERNANT LE DÉCOMPTE DES TAXES 2014

Suite à la fusion des 3 communes de Lamboing, Diesse et Prêles, les règlements concernant les déchets, l'eau et les eaux usées ont été adaptés et acceptés en assemblées communales durant l'année 2014.

Ces modifications ont nécessité une adaptation des divers contrats, d'où le retard de la facturation. La commune souhaite s'excuser pour ce retard. Ci-dessous, nous vous avons préparé un aperçu des taxes, hors TVA.

Taxes ordures, taxes annuelles de base

- Ménage :
 - ménage de 1 personne Fr. 100.-
 - ménage de 2 à 3 personnes Fr. 200.-
 - ménage de 4 personnes et plus Fr. 250.-
- Taxe maisons de vacances = Fr. 100.-
- Taxe entreprises avec sacs rouges :
 - Forfait de Fr. 50.- pour assujetti
 - Forfait de Fr. 100.- pour non-assujetti
 - ½ taxe pour activité réduite
- Taxe conteneur avec sacs noirs :
 - Fr. 180.-/to + Fr. 15.-/levage

• Les résidents domiciliés au Camping seront taxés comme tous autres citoyens et l'accès à la déchetterie leur est autorisé. Le mémento déchets est disponible à la réception du Camping

Taxes eau potable, taxes annuelles de base

- Consommation, prix du m³ Fr. 2.40
- Par logement Fr. 150.-
- Taxe entreprises et toute autre consommation hors ménage selon nombre d'UR (unité de raccordement) mais au minimum 5 UR au lieu des 10 UR indiqués dans l'ordonnance, ½ taxe pour activité réduite
- Camping, par emplacement ou parcelle Fr. 30.-

Information pour les habitants de Prêles :

Dès 2014, la SSIGE a introduit une nouvelle directive quant à la calculation des UR. Pour les détails, vous pouvez aller consulter le formulaire construction 5.5 sur le site internet de la commune, sous services, permis de construire. Ainsi, les personnes concernées par une taxe UR, constateront une hausse du nombre d'UR.

Taxes eaux usées, taxes annuelles de base

- Consommation, prix du m³ Fr. 1.80
- Par logement Fr. 150.-
- Taxe entreprises selon nombre d'UR mais au minimum 5 UR au lieu des 10 UR indiqués dans l'ordonnance, ½ taxe pour activité réduite
- Camping, par emplacement ou parcelle Fr. 25.-

Nouveau pour Prêles et Diesse :

Taxe déversement des eaux pluviales selon m² surface bâtiment. Le rabais pour les personnes infiltrant cette eau sera appliqué ultérieurement, les relevés nécessaires ne peuvent être effectués actuellement en raison de la neige. Pour tous ceux qui infiltrent ou possédant des citernes, des bacs de récupération, vous avez encore la possibilité de vous annoncer à l'administration communale.

- Déduction selon UGB pour les exploitations agricoles raccordées et qui ne disposent pas d'un compteur séparé. 1 UGB = 15 m³

Taxes de séjour

Basées sur l'ancien règlement de Prêles (selon le nombre de pièces)

- Max. 2 pièces de Fr. 70.- à Fr. 140.-
- Dès 3 pièces de Fr. 140.- à Fr. 280.-
- Dès 4 pièces et + de Fr. 210.- à Fr. 440.-
- Camping-car + caravane de Fr. 70.- à Fr. 140.-

Information :

Nous vous remercions de bien vouloir contrôler attentivement les factures et nous signaler les éventuelles erreurs dont nous nous excusons d'avance.

Les bases légales, soit les règlements et les ordonnances peuvent être consultés sur notre site internet.

Pour rappel et selon le règlement sur les émoluments, art. 12, des frais de rappel de Fr. 20.- sont facturés dès le 2^e rappel.

Avec nos remerciements.
Prêles, février 2015

INSPECTEUR DU FEU – FRAIS FACTURÉS LORS DES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Les indemnités facturées par l'inspecteur du feu, lors des procédures de demandes de permis de construire, ont été adaptées. Voici les nouveaux prix pour votre information :

Petits objets (petites transformations, garages, poses d'installations thermiques, canaux de fumées, etc.) Fr. 200.-.

Objets de moyenne importance (maisons familiales, transformations, fermes, etc.) Fr. 350.-.

Objets importants : (immeubles à plusieurs appartements, magasins, bâtiments administratifs, transformations importantes, etc.) Fr. 500.-.

Visites et entretiens supplémentaires nécessaires seront facturés en sus, tarif de Fr. 90.- / heure.

L'administration communale

SURFACES AGRICOLES À LOUER À DIESSÉ

La commune met en location deux bandes de terrains agricoles de la parcelle no 2196 à Diesse, soit une surface de 103.25 ares et une de 104.5 ares.



Toute personne intéressée peut s'annoncer à l'administration communale au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch **jusqu'au mercredi 4 mars 2015.**

L'administration communale

LA SPORTIVE PLATEAU DE DIESSÉ

La Sportive Plateau de Diesse proposera dès le mois de mai 2015 des entraînements hebdomadaires pour les jeunes gens (filles et garçons) entre 8 et 15 ans dans le cadre d'une école de cyclisme (VTT)

agrée " Jeunesse et Sport ". A cet effet, une séance d'informations est organisée à l'intention des enfants intéressés et de leurs parents le

jeudi 5 mars 2015 à 19h00

à la halle de gym de Prêles. Plus de détails sur www.lasportive.ch ou à info@lasportive.ch

CONCERT ANNUEL DE LA FANFARE HARMONIE DE PRÊLES

Le samedi 7 mars à 20h / Caisse 19h30, se déroulera le concert annuel de la Fanfare Harmonie de Prêles qui cette année se présentera sur scène en collaboration avec le Brass Band de Corgémont et ceci sous la baguette de notre nouveau directeur Christian Marquis. Une soirée à ne pas manquer ! En deuxième partie, la troupe de l'Harmonie présentera sa comédie en un acte "Folie contagieuse" et pour clore la soirée, danse avec l'orchestre "Rudi's Oberkrainer" et pour les couche-tard le bar sera ouvert dès dans le hall d'entrée également dès la fin du théâtre. Venez nombreux passer une excellente soirée en notre compagnie placée sous le signe de la franche camaraderie.

Se recommande, l'Harmonie.



ATELIER CHOCOLAT DE PÂQUES

Animé par un confiseur professionnel

Samedi 14 mars de 15h à 18h

À la cuisine du Battoir à Diesse

Prix : 70.- / personne et 130.- pour deux personnes de la même famille (couple, parent-enfant)

Inscriptions

078 732 48 16 ou gad.diesse@gmail.com

Ensemble, faisons vivre notre région !

COMMISSION ANIMATION PLATEAU DE DIESSÉ

Programme 2015

Assemblée générale SDEP

Jeudi 5 mars 2015, 20h00 - Hôtel de l'Ours à Prêles

Foire de Lamboing

Samedi 21 mars 2015, 8h00

Village+Salle Cheval-Blanc Lamboing

La chasse aux œufs

Lundi 6 avril 2015 - Hôtel de l'Ours à Prêles

La Fête du printemps - Marché des producteurs

Samedi 9 mai 2015 - Halle polyvalente à Prêles

Fête Villageoise Prêles

28, 29 et 30 août 2015

Vide grenier

Dimanche 4 octobre 2015 9h00

Cantine la Côte à Lamboing

Foire de Diesse

Lundi 26 octobre 2015 - Salle Battoir à Diesse

Spectacle pour enfants

Dimanche 1^{er} novembre 2015 - Salle Battoir à Diesse

Les manifestations de décembre seront publiées ultérieurement



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

MARS
Lundis 2, 9
Samedi 7

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

COMMISSION D'AGRICULTURE ET DES PÂTURAGES RECHERCHE D'UN MEMBRE

Une place est vacante au sein de la commission de l'agriculture.

Le monde agricole et la gestion des pâturages vous interpellent et vous avez un peu de temps à consacrer à la vie active communale ?

Alors vous êtes la personne que nous recherchons. N'hésitez plus et faites le savoir au conseil communal en motivant brièvement votre intérêt. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de Daniel Balmer au 079 701 55 03

CONSEIL COMMUNAL



L'assemblée générale de la Société de Développement de Nods aura lieu **le vendredi, 20 mars 2015 à 20h00 au Cheval Blanc.**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal 2014
2. Rapport du président
3. Comptes: rapports de la caissière / vérificateurs, adoption
4. Budget 2015
5. Cotisation 2015
6. Admissions / Démissions
7. Nominations / élections
8. Activités 2015
9. Divers

Nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de cette assemblée générale

Appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications,

Avis de construction

Requérante : Caisse de pension en faveur du personnel de Bieri et Grisoni SA, Boulevard des Eplatures 11-13, 2300 La Chaux-de-Fonds

Auteur du projet : Maison d'architecture Serge Grard SA, Léo-Châtelain 12, 2063 Fenin

Emplacement : Parcelles nos 21 et 1223, au lieu-dit Pré au Fol, commune de Nods

Projet : Construction d'un nouveau quartier de 16 habitations mitoyennes, aménagement d'un nouvel accès et de l'équipement

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogations : 22 et 25 RCC, 80 LR

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 mars 2015 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 20 février 2015

Le préfet : J.-Ph. Marti

Avis de construction

Requérant : Fabrice Rollier, Route de Chasseral 25, 2518 Nods

Auteur du projet : Max Basler, Architecte, Zürcherstrasse 135, 5432 Neuenhof

Projet : Construction d'une maison familiale destinée à l'habitation principale sur le garage existant. Façades : bois couleur nature; toit à 2 pans en tuiles brun-rouge sur RF 3448 du ban de Nods, Route de Chasseral 25a, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Art. 80 LR du canton de Berne, distances de construction

Dimensions : suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 27.02.15

Administration communale

Avis de construction

Requérant : Mike Botteron, Route de Diesse 5, 2518 Nods

Auteur du projet : Mike Botteron, Route de Diesse 5 2518 Nods

Projet : Changement d'affectation de l'ancienne remise agricole en atelier de menuiserie et remplacement de la porte de la remise sur RF 69 du ban de Nods, Route de Lignières 6, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans déposés

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 13.02.15

Administration communale

Nouvelles de l'administration

Révision de l'ordonnance concernant le traitement des demandes en remise de l'impôt fédéral direct

A deux exceptions près, le Conseil-exécutif du canton de Berne approuve le projet d'ordonnance concernant le traitement des demandes en remise de l'impôt fédéral direct. Il rejette le durcissement prévu des conditions nécessaires à la conclusion d'un concordat extrajudiciaire. Dans sa prise de position à l'occasion de la consultation, le gouvernement bernois fait valoir que le concordat extrajudiciaire deviendrait dès lors impossible dans nombre de cas. Cela pousserait la personne concernée vers la procédure concordataire judiciaire ou la procédure de faillite, ce qui ne ferait qu'accroître les coûts. Le Conseil-exécutif s'oppose également aux dispositions prévues s'agissant du rachat d'actes de défaut de biens. Comme nombre d'autres cantons, Berne dispose dans ce domaine de règles ayant fait leurs preuves et qui devraient donc être maintenues.

Pas de votation cantonale le 14 juin prochain

Il n'y aura pas votation populaire en matière cantonale le 14 juin 2015. A l'échelon fédéral, le corps électoral devra se prononcer sur quatre objets.

Subvention cantonale pour la Fondation des Archives de l'ancien Evêché de Bâle

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a pris connaissance des comptes 2013 et du rapport annuel de la Fondation des Archives de l'ancien Evêché de Bâle. Il a également approuvé le budget 2015 de la Fondation et lui a accordé une subvention annuelle de 165 000 francs.



Nouvelles de l'administration

Vers un développement du statut particulier et du bilinguisme cantonal

Le Conseil-exécutif bernois est désireux de poursuivre le développement du statut particulier du Jura bernois et du bilinguisme cantonal. Dans cette perspective, il a pris une série de décisions qui vont à la rencontre des propositions contenues dans le rapport « statu quo+ » rédigé dans le sillage d'une des pistes proposées par l'Assemblée interjurassienne pour résoudre la Question jurassienne. Il a saisi l'occasion pour lancer également une réflexion sur le renforcement du bilinguisme au sein de l'administration cantonale. Le gouvernement a exposé ses intentions vendredi (20 février), lors d'une conférence de presse à Courtelary.

Les décisions prises par le gouvernement vont dans le sens d'un renforcement de la participation politique des organes institutionnels du Jura bernois et de la ville de Bienne. Le Conseil-exécutif a notamment chargé la Chancellerie d'Etat et les Directions de préparer un certain nombre d'adaptations et de modifications législatives afin d'augmenter la marge de manœuvre du Conseil du Jura bernois (CJB) et du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF). Le secrétariat général du CJB sera notamment doté d'un poste de délégué à la culture.

Participation politique

Dans le domaine de la participation politique, la Chancellerie devra veiller à une prise en compte plus rigoureuse des avis du CJB et du CAF dans les procédures de consultation. Elle devra également étudier l'extension de la compétence des deux institutions en matière de désignation de représentants du Jura bernois dans les organes cantonaux ou régionaux, et préparer des adaptations législatives en vue d'améliorer la participation politique du CJB et du CAF dans les affaires traitées par les conférences politiques intercantionales de Suisse romande ou latine.

Relations extérieures

En matière de relations extérieures, la Chancellerie et la Direction de l'économie publique devront veiller à garantir la participation systématique du CJB aux projets Interreg ou relevant de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR). D'autres adaptations législatives devront être préparées en vue de permettre des transferts ponctuels de compétence avec enveloppe financière au CJB pour des dossiers interjurassiens, transfrontaliers, ou en lien avec l'identité ou l'espace BEJUNE. Elles permettront aussi d'attester une nouvelle procédure pour le traitement des dossiers d'arcjurassien.ch (aj.ch) et de la Conférence transjurassienne (CTJ). Le gouvernement charge également la Chancellerie d'étudier l'extension du partenariat direct du CJB aux gouvernements des cantons de l'arc jurassien.

Développement du bilinguisme cantonal

Le Conseil-exécutif, soucieux de renforcer le bilinguisme dans l'administration cantonale, a chargé toutes les Directions de créer et d'institutionnaliser des relais francophones au sein de l'administration centrale. A terme, ces relais seront regroupés au sein d'une « Conférence des relais francophones ». La Chancellerie a, en outre, été appelée à préparer la modification de loi nécessaire pour pérenniser la participation du CJB et du CAF au groupe de travail mis sur pied dans le cadre de la Loi fédérale sur les langues.

Le CAF, quant à lui, pourrait voir à terme son périmètre d'action élargi à l'ensemble de l'arrondissement administratif bilingue de Biel/Bienne.

Actuellement en effet, le CAF développe son activité sur le territoire de l'ancien district bilingue de Bienne. Or, avec la révision partielle de la Constitution de 2006 et l'instauration de l'arrondissement de Biel/Bienne celui-ci a vu sa surface s'étendre à 17 communes supplémentaires. La question sera étudiée par la Chancellerie qui livrera ses conclusions au milieu de l'année prochaine.

Enfin, le Conseil-exécutif conscient du rôle de pont que le canton joue entre les communautés linguistiques, d'une part, et de la nécessité de renforcer la cohésion entre ces communautés linguistiques à l'intérieur du canton, d'autre part, a chargé la Chancellerie d'étudier la création d'une « Commission du bilinguisme » permanente.

Le dialogue pédagogique est lancé

Près de 150 membres du corps enseignant et responsables d'école se sont retrouvés samedi (21 février) au Gymnase de Köniz-Lerbermatt à l'occasion de la première Journée de l'école du canton de Berne. Le directeur de l'instruction publique Bernhard Pulver a créé cette manifestation comme une plateforme destinée à mettre en évidence la qualité de l'enseignement dispensé dans le canton de Berne et son potentiel de développement. La Journée de l'école est un maillon du « dialogue pédagogique », dont l'objectif est d'amener les écoles à échanger in situ sur le développement de l'enseignement.

La Direction de l'instruction publique a réduit le nombre de réformes structurelles à tous les niveaux scolaires ces dernières années. L'énergie libérée grâce à cette période de calme doit être investie dans un axe d'intervention majeur pour l'avenir, un « dialogue pédagogique ». Il s'agit d'une plateforme à travers laquelle les écoles et les enseignants du canton de Berne pourront échanger leurs idées sur l'enseignement et s'impliquer personnellement dans son développement. La première Journée de l'école a donné le coup d'envoi de ce dialogue pédagogique. Plusieurs courts-métrages montrant des exemples de réussite en matière de mise en pratique de modèles d'enseignement et d'école y ont été projetés. Près de 150 membres du corps enseignant, responsables d'école et représentants des autorités ont saisi l'occasion pour échanger leurs idées et se constituer un réseau.

Lors de son intervention, le conseiller d'Etat Bernhard Pulver, directeur de l'instruction publique, a mis l'accent sur le développement de l'enseignement in situ à tous les niveaux scolaires. L'objectif de la Direction de l'instruction publique est d'amener progressivement les membres du corps enseignant à mieux prendre conscience de leur espace de liberté et de les aider à le mettre à profit pour développer l'enseignement, a-t-il indiqué. Le meilleur moyen d'améliorer la qualité de l'enseignement dans les écoles du canton de Berne est, à ses yeux, que les enseignantes et enseignants puissent réfléchir à leur enseignement et qu'ils disposent de suffisamment de temps et d'énergie pour le développer en collaboration avec d'autres membres du corps enseignant.

De son côté, M. Schäfer, recteur de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern), a signalé que le dialogue pédagogique est d'ores et déjà institutionnalisé au sein de son établissement. Selon lui, la réflexion sur soi est garante du professionnalisme des personnes qui enseignent, car « il est important de remettre perpétuellement en question ce que l'on accomplit quotidiennement et de le

confronter à la nouveauté et à des points de vue différents ». M. Schäfer a en outre déclaré qu'une haute école pédagogique, parce qu'elle forme les enseignantes et enseignants de demain, se devait tout particulièrement de donner les moyens et de demander à ses étudiantes et étudiants de réfléchir à leur travail d'enseignante ou d'enseignant avant même de l'exercer.

La Journée de l'école, qui sera désormais organisée chaque année, est un maillon important du dialogue pédagogique. Les membres du corps enseignant disposeront aussi d'autres structures d'échange, qui doivent être mises en place ou qui résulteront du développement et de la mise en réseau de structures existantes dans le cadre d'une collaboration avec la PHBern.

15 ans de collaboration intercantonale romande

Au terme de deux ans de formation, 31 candidats et candidates au titre de cadre communal ont reçu leur diplôme au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée vendredi 6 février 2015, à Yverdon-les-Bains, en présence de représentants de tous les cantons romands, dont quatre membres de gouvernements cantonaux. Cette journée marquait aussi le 15e anniversaire des premières discussions en vue d'instaurer une formation professionnelle intercantonale destinée au personnel des administrations communales, et le 10e anniversaire de l'ouverture des premiers cours destinés à l'obtention du diplôme de cadre communal.

L'idée d'une formation intercantonale a pris naissance en 2000 dans la partie francophone du canton de Berne, où les responsables de la formation pour le personnel communal se heurtaient à des difficultés liées à un bassin de recrutement trop étroit. Mme Micheline Guerry-Berchier, présidente de la Formation romande des cadres communaux, s'est réjouie de constater qu'aujourd'hui, soit quinze ans plus tard, tous les cantons romands sont parties prenantes de cette formation. En effet, cinq ans après les premiers contacts avec les responsables des services des communes du Jura, de Neuchâtel et de Fribourg, et grâce au soutien des associations professionnelles des quatre cantons, les deux premières classes ont ouvert leurs portes à Bienne et à Granges-Paccot en octobre 2004. Puis le canton de Vaud a adhéré à la démarche en 2007, suivi par Genève en 2010 et le Valais en 2011.

Bientôt un brevet fédéral

Mme Guerry-Berchier a rappelé que cinq sessions de deux ans ont été mises sur pied ces dix dernières années, soit 410 périodes de 45 minutes dispensées deux fois par mois, le vendredi et le samedi matin. Chacune de ces sessions a été suivie par une vingtaine de personnes en cours d'emploi et animées par 22 formateurs. Ainsi, la Formation romande des cadres communaux peut s'enorgueillir d'avoir décroché 142 diplômes à ce jour. Une nouvelle session a d'ores et déjà démarré en janvier avec 32 personnes réparties dans deux classes, l'une à Marin, l'autre à Vevey.

La présidente de la Formation romande des cadres communaux s'est aussi réjouie d'annoncer que grâce aux efforts et à la persévérance de sa commission, ainsi qu'au soutien de l'Association des communes suisses, un brevet fédéral de spécialiste en administration publique est sur le point de voir le jour.

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville
Vendredi
 Culte dans les homes
 10h Mon Repos - 10h 45 Montagu
 16h Rencontre de KT 10H
 16h30 Culte de l'enfance à la Maison de paroisse
Samedi
 9h Catéchisme Cycle II, 7e, 8e, 9e à la Maison de paroisse
Dimanche 1er mars
 10h, 2e culte radiodiffusé sur Espace 2 à la Blanche Eglise
9h30 Rendez-vous pour apprendre les chants et instructions
 Venez nombreux pour donner vie sur les ondes à notre célébration !
 Marie-Laure Krafft Golay, pasteure
 Robert Märki, orgue et le chœur « Les voix de la rue »
 Textes bibliques : Philippiens 2.1-11, Matthieu 17.1-9
 Chants : 36-21, 61-37, 62-01
 Apéritif offert
 18h30 Recueillement de Taizé à la Blanche-Eglise.
 Chants, musique, méditations. Violoncelle et piano.
Mercredi
 10h Recueillement à la Salle Schwander
 14h30 chant à la maison de paroisse
 19h30 Ecole de la Parole à la maison de paroisse réformée : « la peur au ventre », psaume 22.
 Ecoute d'une parole et partage.
 Bienvenue à toutes les confessions !
 Réouverture de la Blanche Eglise 1^{er} mars 2015, mais ouverte les samedis et dimanches.

A votre service, pasteurs John Ebbutt : 032 751 28 57
 Marie-Laure Krafft Golay : 032 751 70 82
 Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20
 Consultez le site des paroisses Diesse, Nods, La Neuveville : www.lac-en-ciel.ch ou www.paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielsee
Sonntag 1. März
 18.30 Uhr, Blanche Eglise, La Neuveville: Taizé-Feier zweisprachig. Mit Vikar Wolfgang Müller und Pfr. John Ebbutt (Worte), Miriam Vaucher und Marc van Wijnkoop Lüthi (Musik).
Amtswochen
 16. Februar bis 18. März: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi (079 439 50 99).

Paroisse catholique de La Neuveville
Dimanche 1er mars
 10h Messe à l'église paroissiale
 2^{ème} dimanche de Carême
Mardi
 10h30 Messe à Mon Repos
Vendredi
 8h30 Messe du 1er vendredi du mois à l'église paroissiale
Samedi
 18h Messe à Diesse
Dimanche 8 mars
 10h Messe à l'église paroissiale
 3^{ème} dimanche de Carême
 Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mercredi de 9h à 11h et jeudi de 15h à 17h/ ou par mail : laneuveville@cathberne.ch / Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

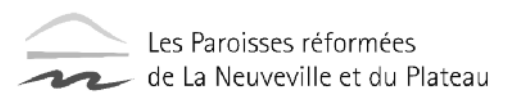
Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles
Cultes radio à la Blanche Eglise
 Venez nombreux faire entendre nos communautés lors des prochains cultes radiodiffusés Dimanches 1 et 8 mars, depuis la Blanche Eglise de La Neuveville sur Espace 2 Rendez-vous 9h30 à La Blanche Eglise pour la répétition des chants, début du culte à 10h00 (service de voitures, voir ci-dessous)
Service de voiture pour les cultes radio
 9:05 Funi à Prêles / 9:10 Ecole Prêles / 9:15 La Poste Lamboing; 9:20 au centre du village à Diesse
Passe-Passe Orgue
 Conte musical pour enfants (6-10) intitulé "Le dragon peureux" avec le duo Passe-Passe orgue composé de

la conteuse Mme Anne Bernasconi et de l'organiste Mme Françoise Matile. Ce spectacle a été vu par des milliers d'enfants et à reçu une récompense par la commission cantonale de musique. Profitez de venir voir ce beau spectacle à l'église de Diesse le vendredi 6 mars de 16h00 à 18h00. Entrée libre !
Site internet
 Allez visiter notre site internet, photos, plan des cultes, messages, activités paroissiales; www.lac-en-ciel.ch

Paroisse de Nods
Dimanche 1er mars
 La Neuveville, 10h. Culte régional radiodiffusé.
 Répétition des chants à 9h30.
 Transport à 9h15 vers l'église.
Dimanche 8 mars
 La Neuveville, 10h. Culte régional radiodiffusé.
 Répétition des chants à 9h30.
 Transport à 9h15 vers l'église.
Contacts
Pasteure : Mme Marie-Laure Krafft Golay
 Paroisse : 032 751 70 82 mlkrafft@bluewin.ch
 Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser
 Téléphone. 032 751 40 83, sauser.mireille@bluewin.ch

Eglise Evangelique de l'Abri, La Neuveville
Vendredi
 Heure de Joie (8ème à 10ème Harnos) de 19h00 à 21h00, chez famille Geiser,
 Route de Neuchâtel 18
Dimanche 1er mars
 10h00 Culte avec le pasteur Didier Suter, St-Cène
 - AWJJ : 9ème à 11ème Harnos
 - Culte de l'enfance: 5ème à 8ème Harnos
 - Explorateurs: 1ère à 4ème Harnos
 - Garderie
 Mardi
 Forum des hommes de 6h25 à 7h00
Mercredi
 Au café des dames 9h15 à 11h00
 Lectio divina, Ecole de la Parole 19h30
 Méditation inter-communautaire à la maison de Paroisse réformée
www.labri.ch – tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieux
Samedi 28 février
 9h30 L'Eglise à l'étude
 10h30 Culte, pasteur G. Dewinter



CONTE MUSICAL POUR ENFANTS

Le duo Passe-Passe orgue, composé de la conteuse Mme Anne Bernasconi et de l'organiste Mme Françoise Matile, viendra nous présenter un magnifique conte musical pour enfants (6-10 ans) intitulé "Le dragon peureux".

Ce spectacle a reçu un prix de la commission cantonale de musique. De plus, les enfants pourront participer à des ateliers en jouant de l'orgue, ainsi qu'avec des tuyaux d'orgue et en coloriant de jolis carillons offerts.

Bienvenue aux enfants pour ce beau spectacle à l'église de Diesse le **vendredi 6 mars de 16h00 à 18h00.**
 Entrée libre !

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE
 Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.
 Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD) DISTRICT DE LA NEUVEVILLE
 Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
 Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7
 District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
 Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)
 Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.
 Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)
 Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE
 Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE
 Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mercredi matin de 9h à 11h et jeudi après-midi de 15h à 17h. Adresse postale : case postale 213, 2520 La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur)
 Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch
 Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE
 Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE
 Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END
 Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
 Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)
 Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME
 Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch
 Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON
 Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE
 Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.
 Visites guidées sur demande. Renseignements : www.museelanouveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch ou Jura tourisme, tél : 032 751 49 49

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE
 Tél. 032 751 29 84 / www.latourderive.ch
 Tous les spectacles sont à 20h30
 Samedi 07.03.2015 à 20h30 Luciana Gabrielle Miguel
 Vendredi 13.03.2015 à 20h30 Pierre-Do – jazz pop cabaret
 Samedi 28.03.2015 à 20h30 Agnès Bihl - chanson française

CHŒUR MOSAÏQUE
 Répétitions : les lundis 2, 9, 16, 23 et 30 mars à 20h à la Maison de paroisse protestante

